

# Réglementation des biodéchets : explications !

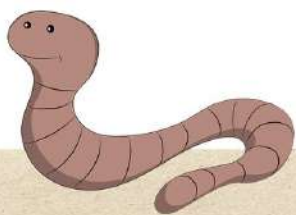
**1** La réglementation concerne les déchets alimentaires !

**2** Conformément au droit européen et à la loi AGEC \*

*\* Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire*

**3** Solutions étudiées et développées sur le territoire :

- Compostage individuel
- Compostage collectif
- Collecte séparée des déchets alimentaires



La CCSB accompagne ses habitants pour la gestion des déchets alimentaires.

+ d'infos sur : [www.ccsb-saonebeaujolais.fr](http://www.ccsb-saonebeaujolais.fr)

Service Gestion des déchets | 04 74 66 18 24 (services techniques)  
| dechets@ccsb-saonebeaujolais.fr

J'aime mon Beaujolais,  
je fais attention à mes  
déchets

